



Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce formulaire par mail ou à l'adresse postale suivante :

Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale  
264, rue du Four à Chaux  
62280 Saint-Martin Boulogne

Pour toute demande d'information ou exercice du droit d'accès aux données qui vous concernent, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat :  
[lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale@orange.fr](mailto:lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale@orange.fr) / Tel : 03 21 31 92 72

## DOSSIER DE CANDIDATURE PARRAIN/MARRAINE

Je déclare avoir pris connaissance des missions de l'association et présente ma candidature pour devenir parrain/marraine et accompagner un jeune volontaire, à construire son avenir<sup>1</sup>.

### Informations personnelles

M.       Mme

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Nom : ..... Prénom : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....@.....

### Situation actuelle :

En activité – Profession exercée :  
.....

Retraité – Dernière profession exercée :  
.....

Engagements associatifs – A préciser :  
.....

Autres :  
.....

Information Cooptation : Coopté(e) par M/Mme :  
.....

<sup>1</sup> Le dispositif de parrainage s'inscrit dans la durée, il concerne tout enfant âgé de quinze ans accueilli ou suivi par l'association et motivé pour être accompagné par une marraine ou un parrain jusqu'à son premier emploi. Cet engagement de l'enfant est basé sur le volontariat. C'est l'association qui répond jusqu'au terme de la mesure éducative aux besoins financiers du filleul.

## Droit à l'image

J'autorise l'association à utiliser et à publier, le cas échéant, pour ses besoins de communication, les images enregistrées à l'occasion d'évènements, et sur lesquelles je figurerais.

## Assurance

Je m'engage à déclarer à ma compagnie d'assurance, mon activité de bénévole au sein de l'association, au titre de la responsabilité civile<sup>3</sup>.

## Protection des Données

Les données et informations recueillies ci-dessus sont à usage exclusif de l'association. Elles sont nécessaires au pilotage des parrainages et ne seront utilisées qu'à cette fin.

Elles font l'objet d'un archivage « papier » et d'un traitement informatique. Elles sont destinées à la Direction de l'association et à ses équipes. L'association s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données à caractère personnel concernant les Parties mentionnées ci-dessus.

Ces données seront conservées pendant toute la durée du parrainage et a posteriori à des fins statistiques sauf avis contraire<sup>4</sup>.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de retrait, de portabilité et d'oubli relatif aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, ou y mettre fin, veuillez- vous adresser au secrétariat de l'association : Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale, 264, rue du Four à Chaux, 62280 Saint-Martin Boulogne, mail : [lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale@orange.fr](mailto:lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale@orange.fr) / Tel : 03 21 31 92 72



**J'autorise expressément l'association à enregistrer, conserver et traiter directement les données personnelles figurant dans le présent questionnaire.**

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature du candidat parrain/marraine :

**CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION**

**DATE D'ENTREE EFFECTIVE : / /**

**DECISION DE LA DIRECTION :  OUI  NON**

**SIGNATURE**

<sup>3</sup> Vous vous engagez dans des activités de bénévolat pour l'association Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale au titre de parrain. L'association recommande à chaque bénévole de déclarer son activité de bénévolat auprès de sa compagnie d'assurance dans le cadre de la couverture responsabilité civile vie privée. Pour autant, l'association Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale a souscrit un contrat d'assurance qui a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile que l'association (personne morale ou personnes physiques adhérentes ou salariées, y compris les bénévoles) peut encourir du fait de ses activités pour tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif causé à un tiers (attestation et détail des garanties sur simple demande).